

Fort de France, le 03 Février 2010

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mme, M. le Président de Club
Mme, M. le Responsable de SCA
Mmes et Mrs les Membres du Comité Directeur
Amis Plongeurs,

Conformément à nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du Comité Régional Martinique de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins se déroulera :

**à la Maison des Sports de Fort-de-France,
le samedi 6 mars à 17H30.**

ORDRE DU JOUR

- À Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2009
- À Rapport moral de la Présidente
- À Rapport du Secrétaire Général
- À Rapport du Trésorier Général
 - Rapport de l'expert-comptable
 - Approbation des comptes de l'exercice 2008 & Quitus
- À Rapport des Présidents des Commissions Régionales
 - Commission Apnée
 - Commission Archéologie
 - Commission Audiovisuelle
 - Commission Biologie Subaquatique
 - Commission Nage Avec Palmes
 - Commission Technique

Ä Budget Prévisionnel et prévisions d'activités pour l'année 2010

Ä Divers - Vœux - Motions

Ä Mot du Président et clôture de l'Assemblée Générale

Ä Pot de l'amitié

I - RAPPELS

Vœux - Motions : les questions écrites doivent parvenir au siège du Comité Régional 15 jours avant l'Assemblée Générale.

II - REPRESENTATION

Article II.1.2. (Règlement Intérieur) – Catégorie « associations affiliées » :

Pour pouvoir voter, chaque association doit avoir acquitté le droit annuel d'affiliation de l'exercice en cours.

Le délégué de chaque association affiliée est, de droit, son président ou, en cas d'empêchement, soit un de ses membres, soit un autre délégué de cette catégorie, porteur d'un pouvoir obligatoirement signé du président et sur lequel ce dernier aura apposé la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir ».

Article II.1.3. (Règlement Intérieur) – Catégorie « structures commerciales agréées ».

Pour pouvoir voter, chaque structure commerciale agréée (SCA) doit avoir acquitté le droit annuel d'agrément de l'exercice en cours.

Le délégué de chaque structure commerciale agréée est, de droit, son représentant légal ou, en cas d'empêchement, soit une personne appartenant à l'entreprise et licenciée à la fédération, soit un autre délégué de cette catégorie, porteur d'un pouvoir obligatoirement signé du représentant légal de la SCA et sur lequel ce dernier aura apposé la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir ».

Le Comité Directeur
La Présidente du Comité Régional
Tania de Fabrique St Tours

Le Secrétaire
Robert Nopre

P. JOINTE : P O U V O I R

POUVOIR

Je soussigné (e),.....
agissant en qualité de : Président (e) du club affilié.....
: Responsable de la structure commerciale agréée.....
n° 01.02.00.....
donne par la présente **pouvoir à**
Mlle, Mme, Mr.....
licencié (e) sous le n°.....
pour me représenter valablement à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le

Samedi 6 mars 2010 à 17h30

à la Maison des Sports, Pointe de la Vierge, 97200 Fort-de-France

et, en conséquence, assister à la dite Assemblée, signer toutes les listes de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Fait àle.....

« **Bon pour pouvoir** » (mention manuscrite)

Cachet et Signature du Centre de plongée